

vernement nous fasse connaître le motif qui le fait agir. Nous ne désirons pas de communication d'une nature confidentielle dont le secret ne doit pas être dévoilé. Nous comprenons parfaitement bien que les ministres ne peuvent nous révéler les détails, les pourparlers et les négociations d'une nature confidentielle qui se rattachent à cette question. Mais nous estimons que le gouvernement du Canada devrait nous faire connaître ce que nous pouvons espérer d'un traité qu'il se propose de négocier, les avantages que nous pouvons en espérer, l'industrie ou les produits qui se trouvent affectés par un abaissement de droits, ou encore s'il y a une réciprocité quelconque.

Examinons l'état de choses qui existe aujourd'hui. Un membre très éminent du parti libéral, un homme qui fait partie du Gouvernement, déclarait, il y a des années, avant 1896, qu'un état de choses en ce qui concerne notre commerce avec la mère patrie d'un côté, et entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique de l'autre, constituait une défaveur réelle contre l'empire. Je crois que ces conditions sont plus évidentes aujourd'hui, et j'aimerais dire à mon très honorable ami ce en quoi elles consistent en réalité. Qu'on prenne les six exercices qui se terminent cette année et l'on constatera que le total de nos exportations des Etats-Unis quant aux marchandises imposables, s'élève à \$581,279,255; celui de nos exportations d'articles admis en franchise représente \$502,252,420, soit un total de \$1,083,531,675. Au cours de la même période nos exportations aux Etats-Unis s'élevaient à \$505,453,965, un excédent d'importations des Etats-Unis sur nos exportations dans ce pays de \$477,077,710, au cours des six années. Autrement dit, nous avons acheté des Etats-Unis pour environ \$500,000,000 d'articles excédant le total des marchandises que nos voisins ont acheté de nous. Examinons maintenant un autre aspect de la question.

Au cours de ces six mêmes années, nous avons importé d'Angleterre pour \$541,721,022 de marchandises passibles de droits et pour \$112,670,727 de marchandises admises en franchise, soit pour un total de \$454,391,749. Durant la même période, nos exportations en Grande-Bretagne se sont chiffrées à \$725,475,473, dépassant ainsi de \$271,083,724 le chiffre de nos importations de la mère patrie; autrement dit la somme de ce que la population de la Grande-Bretagne a, au cours de cette période-là, importé du Canada excède de près de \$300,000,000 le chiffre de ce qu'elle nous a fourni.

Disons maintenant un mot des droits sur les marchandises passibles de droits importées des Etats-Unis, la moyenne des droits était de 24.26, tandis qu'elle était de 24.78 à l'égard des marchandises de même catégorie provenant de la Grande-Bretagne.

M. BORDEN.

Ces données m'ont été fournies, je n'en ai pas moi-même vérifié l'exactitude; si elles ne sont pas exactes, je serai bien aise qu'on me le dise; je crois cependant qu'elles le sont. Au cours de la période en question, les marchandises importées des Etats-Unis étaient frappées d'un droit moyen de 13 p. 100, alors que les marchandises de provenance anglaise étaient assujéties à un droit moyen de 18.64 p. 100.

Durant la poursuite des négociations relatives au tarif, j'aimerais que le premier ministre et mon honorable ami le ministre des Douanes tinsent compte de ces faits. Je dois dire à mon très honorable ami que, pour ma part, j'hésiterais; et il me répugnerait, ce me semble, de penser que le ministre des Douanes songe à faire revivre avec plus de vigueur un état de choses qui, à l'avis de l'un de ses très éminents collègues, constituait déjà, il y a quinze ou vingt ans, une situation préjudiciable à la Grande-Bretagne.

Le premier ministre daignera peut-être nous fournir sur ce point des informations qui, j'ose l'espérer seront plus satisfaisantes et plus précises que celles qu'il a communiquées à la population de l'Ouest à l'égard du tarif. Il avait annoncé aux gens de l'Ouest qu'il parlerait du chemin de fer de la baie d'Hudson à la population de Montréal, lorsqu'il reviendrait en cette ville. Je constate que lorsqu'il y revint, il se trouva qu'une autre question réclamait plus impérieusement son attention; c'est pourquoi il ne souffla mot de ce chemin de fer à la population de Montréal. C'est un autre sujet qu'il aborda, qu'il traita à fond, un sujet auquel il a été fait allusion par le proposeur de l'adresse et l'honorable député qui a appuyé la proposition; je veux dire la loi votée à la dernière session du Parlement et portant établissement d'un service naval canadien.

Mon très honorable ami s'est peut-être rendu compte, avant aujourd'hui, que, à tout prendre, le conseil que nous lui donnions l'an dernier était bon. Nous lui disions qu'un projet tendant à la coopération permanente du Canada à la défense navale de l'empire constituait une question fort complexe, une question qui méritait d'être soumise au peuple avant d'être tranchée d'une manière définitive. Que le premier ministre me permette de lui rappeler le langage que je tenais là-dessus à la dernière session, langage auquel je m'en tiens encore aujourd'hui. Voici en quels termes je m'exprimais ici même le 3 février dernier:

Je suis convaincu, tout autant que n'importe quel citoyen du pays, qu'il est du devoir du Canada de participer, d'après une base permanente, à la défense de l'empire et d'assumer notre part raisonnable sur ce point. Mais je dis que chercher à faire adopter une politique semblable par le peuple du Canada, sans lui fournir l'occasion de se prononcer dans l'affirmative ou dans la négative, serait com-